

Le Personnel enseignant et éducatif  
Du Collège Pierre et Marie Curie de Gravelines

au Conseil d'administration du Collège  
à M. SURIG, inspecteur d'académie-adjoint  
à M. WASSENBERG, inspecteur d'académie  
à M. POLLET, recteur de l'académie de Lille

Gravelines, le 10 février 2014

Objet : Motion lors du Conseil d'Administration du Lundi 10 février 2014

Madame le Principal, Mesdames et Messieurs les administrateurs

Nous, enseignants, élus au conseil d'administration, réclamons une dotation à hauteur de 22 divisions en heures-postes. En effet, afin de respecter le classement du 1<sup>er</sup> groupe auquel appartient notre collège, nous exigeons que les services académiques abondent en heures-postes notre dotation. Les enseignants n'ont pas à subir les restrictions budgétaires et prendre en charge des HSA au-delà de l'heure supplémentaire réglementaire imposable.

Nous attendons que les services académiques allouent des moyens permettant un encadrement éducatif pour l'accompagnement éducatif (la constitution de groupes est préconisée dans le BO n° 31 du 1/09/2011 or la dotation actuelle ne le permet pas), la formation au PSC1 (diplôme sanctionnant le brevet des collèges), les sections sportives (les heures-postes ne sont pas accordées dans la dotation et sont prises sur l'enveloppe globale), les heures de laboratoire en technologie, Sciences Physiques selon la législation officielle.

Dans l'hypothèse où les HSA ne pourraient être assurées en septembre 2014 par les enseignants, notre principal se verrait dans l'obligation de proposer une répartition à 21 divisions portant les effectifs à plus de 29 élèves par classe en 3<sup>ème</sup> (raison de notre premier vote CONTRE lors du Conseil d'administration du 3 février 2014 en accord avec les parents d'élèves et les élus municipaux présents), au-delà des seuils de la catégorie de notre établissement sachant que nous accueillons à ce jour 13 élèves handicapés de l'ULIS.

En écho aux résultats de l'enquête PISA, M. Hollande, président de la République avait affirmé que *« quand l'éducation fait les frais des ajustements budgétaires, c'est le niveau qui baisse et avec lui la capacité de notre école à réduire les inégalités. Depuis dix-huit mois nous avons au contraire décidé de faire de l'école notre atout principal. Les moyens mobilisés, la formation des enseignants, l'ambition en matière de réussite scolaire vont dans ce sens. Il nous faut continuer à porter cette exigence. »*

Nous demandons que ces engagements puissent concourir à l'attribution de moyens supplémentaires à notre collège. A n'en pas douter, vos services académiques et rectoraux porteront une attention particulière à nos demandes légitimes et légitimées par les propos de la plus haute autorité de l'Etat.

Pour le personnel enseignant et éducatif (élus du conseil d'administration) :

Un représentant :